

Sterling Resources (UK) Limited

Harbour Court
Compass Road
NORTH HARBOUR PORTSMOUTH
HAMPSHIRE PO6 4ST
UNITED KINGDOM

Petro Ventures International Ltd

Unit 15, Level 1
51-53 Kewdale Road
Welshpool
PERTH - WA 6105
AUSTRALIA

Toreador Energy France

5 rue Scribe
75009 PARIS
FRANCE

2A/2011/09/10386

Mr Philippe GEIGER**Mr Mario PAIN**

Ministère de l'Economie, des Finances
et de l'Industrie
DGEC-DE-SD2 –
Bureau 2A –
Exploration-Production des Hydrocarbures
Arche de la Défense - Paroi Nord
92055 LA DEFENSE CEDEX
FRANCE

Paris, le 22 septembre 2011

Objet : Demande de Permis de Coulommiers / réponses à vos lettres du 5 août référencées 24/20m/08/10402 et du 10 août référencées 24/20m/08/10440, 24/20m/08/10442, 24/20m/08/10441 and 24/20m/08/10439.

Messieurs,

Suite à vos courriers datés des 5 et 10 août 2011, la société Sterling Resources, agissant en qualité de futur opérateur, et les sociétés Petro Ventures International Ltd et Toreador Energy France, co-pétitionnaires de la Demande de Permis de Coulommiers à la suite d'une LAP en date du 5 janvier 2010, sont heureuses de vous adresser le rapport ci-joint, qui vous est remis conformément aux dispositions de la loi no. 2011-835 du 13 juillet 2011.

Le rapport ci-joint constitue une réaffirmation du programme de travaux soumis lors de la demande de permis de Coulommiers, et de notre engagement relatif aux méthodes sismiques et méthodes de forage utilisées pour explorer les réservoirs sur la zone du permis, ces réservoirs représentant les principaux objectifs exploratoires décrits dans les demandes initiales de permis déposées en 2008 d'une part par les sociétés Sterling Resources (UK) Ltd et Petro Ventures International et d'autre part par la société Toreador Energy France.

La société Sterling Resources (UK) Ltd a démontré ses compétences en qualité d'Opérateur lors des opérations effectuées, sur terre ou en offshore, dans quatre (4) pays européens (à savoir le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Roumanie et la France). Sterling Resources (UK) Ltd a participé au forage de plus de 34 puits et a opéré 20 puits, soit une moyenne de 4 puits par an sur les quatre dernières années.

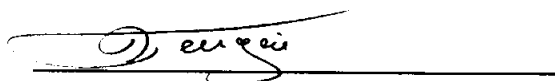
Les sociétés Sterling Resources (UK) Ltd, Petro Ventures International et Toreador Energy France ont acquis une expérience solide dans les questions de santé, sécurité et environnement. Nous nous engageons, a minima, à garantir la conformité de nos opérations avec l'ensemble des législations applicables, y compris les législations nationales, applicables aux opérations de forage et à la protection de l'environnement.

La politique suivie par Sterling Resources (UK) Ltd en matière de forage, qui a reçu l'approbation des sociétés Petro Ventures International et Toreador Energy France, est appliquée dans le strict respect des législations et réglementations nationales en matière de conception des puits et protection de la sécurité et de l'environnement.

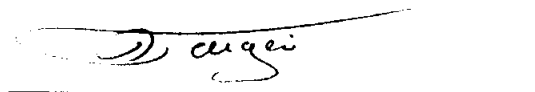
Par ailleurs, nous vous confirmons par la présente que les co-pétitionnaires du Permis de Coulommiers entendent réaliser une exploration conforme à la législation minière applicable et notamment dans le strict respect de la loi n°2011-835 interdisant les forages suivis de fracturation hydraulique de la roche dans le cadre de l'exploration et l'exploitation des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux en France. Les co-pétitionnaires du Permis de Coulommiers n'utiliseront pas les techniques de fracturation hydraulique ou toute autre méthode prohibée par les lois françaises.

Nous vous prions de recevoir, Messieurs, l'expression de notre plus haute considération.

Fait le 22 septembre 2011



Pour : **Sterling Resources (UK) Ltd**
Nom : *Marc FEUGERE*



Pour : **Petro Ventures International Ltd**
Nom : *Marc FEUGERE*



Pour : **Toreador Energy France**
Nom : *Emmanuel ROUSSET*

Demande de Permis de Coulommiers
Rapport Technique

(LOI N° 2011-835 DU 13 JUILLET 2011)

Présenté par :

Sterling Resources (UK) Ltd

(Opérateur désigné)

Petro Ventures International Ltd

Toreador Energy France

22 septembre 2011

Table des Matières

Historique de la Demande de Permis	3
Résumé Technique	4
Programme de Travaux envisagés et Techniques Proposées	5
Engagement en matière de Santé, Sécurité & Environnement	6

Historique de la Demande de Permis

La zone de la Demande initiale est celle du Permis de Coulommiers, située à l'est de Paris, qui couvre les départements de la Seine-et-Marne, de l'Aisne, de la Marne et de L'Oise.

En 2008, cette zone a fait l'objet de plusieurs demandes de permis déposées simultanément par les sociétés Toreador Energy France (ci-après "TEF"), Sterling Resources (UK) Ltd (ci-après "SRUK") et Petro Ventures International Ltd (ci-après "PVIL").

La demande déposée par TEF a été publiée au Journal Officiel de l'Union Européenne le 25 avril 2009, tandis que la demande déposée conjointement par SRUK et PVIL a fait l'objet d'une publication au Journal Officiel de l'Union Européenne en date du 24 juillet 2009 et au Journal Officiel de la République Française en date du 24 septembre 2009.

A l'issue de la période de concurrence, le Bureau Exploration et Production des Hydrocarbures a entamé les discussions avec les sociétés pétitionnaires. Suite à ces discussions, l'administration a décidé de diviser la zone de la demande initiale de permis et de la partager entre les sociétés TEF, SRUK et PVIL. En conséquence trois permis d'exploration "futurs" distincts ont été créés et ont été nommés comme suit : Marvilliers, Hautevesne et Coulommiers.

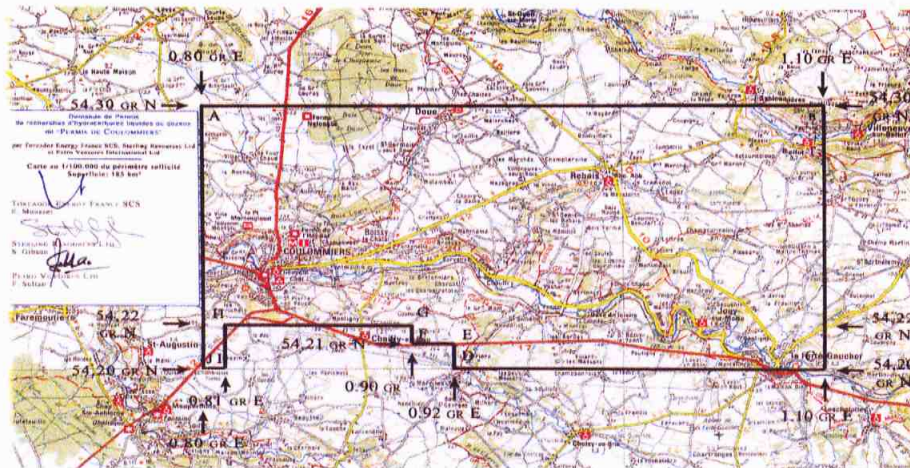
Le périmètre du Permis de Coulommiers, objet du présent rapport, couvre une surface de 185 km² et a fait l'objet d'une demande conjointement déposée par TEF (50%), SRUK (25%) et PVIL (25%), SRUK étant désigné comme opérateur sur le permis (Figure 1)

La Lettre d'Acceptation de Proposition ou "LAP" a été conjointement adressée par les sociétés SRUK, TEF et PVIL au Ministère en date du 5 janvier 2010. Cette LAP fait référence à une zone de permis de 185 km², avec une période de validité initiale de quatre (4) ans et un engagement financier minimum de 1 150 000 Euros.

A ce jour, les sociétés pétitionnaires sont toujours dans l'attente de la ratification ministérielle de la demande. Conformément aux lettres adressées par le Ministère aux sociétés pétitionnaires le 10 août 2011 (Références: 24/20M/08/10440, 24/20M/08/10442, 2A/20M/08/10439) et à la nouvelle loi n°2011-835 du 13 juillet 2011, il a été demandé aux sociétés pétitionnaires d'émettre le présent rapport.

Il est prévu qu'à l'attribution du Permis, la sociétés Hess Oil France rejoigne l'association déjà constituée.

Figure 1. - Périmètre de la Demande de Permis de Coulommiers



Résumé Technique

La demande de Permis de Coulommiers couvre une zone située à l'est de Paris, sur une surface d'environ 329 km² (Figure 1). La zone du Permis coïncide dans sa partie centrale avec la zone la plus profonde du Bassin Parisien, un bassin intracratonique de forme circulaire dont la formation a démarré pendant le Permo-Trias récent.

La zone du Permis de Coulommiers est entourée de plusieurs gisements d'huile, dont le gisement prolifique de Villeperdue (Dogger), Itteville (Callovien), Coulommies-Vaucourtois (Dogger), Champotran (Trias) et Nesles (Trias).

➤ Objectifs exploratoires

Réservoirs :

Au sein du Permis de Coulommiers, les principaux objectifs de réservoirs qui constituent la base technique de la Demande de Permis, sont les suivants :

- Dogger
 - "Oolithe Blanche" : calcaire oolitique marin (en eau peu profonde) datant du Bathonien
 - "Calcaire Comblanchien" : dépôt calcaire lagunaire datant du Bathonien
 - "Dalle Nacrée" : calcaire oolitique et bioclastique marin datant du Callovien Inférieur

Les réservoirs potentiels du Trias Rhétien constituent un objectif secondaire.

Roches Mères :

Les roches mères principales associées aux réservoirs du Dogger sont les argiles marines du Toarcien ; d'autres potentiels en roches mères pourraient être présents dans les intervalles du Lotharingien et les argiles de type II du Domérien.

➤ Types de Prospects espérés (voir description dans le Programme de Travaux) :

Pièges structurels

Il s'agit de renflements de faible amplitude bordés par des failles.

Pièges Stratigraphiques

On trouve également ces types de pièges sur la zone ; ils résultent d'un biseau stratigraphique de dépôt, créé par des changements du faciès latéral.

Programme de Travaux Envisagés et Techniques Proposées

Le programme de travaux présenté lors de la demande de permis couvrait la période de validité du permis de 4 ans et envisageait d'explorer le périmètre du permis en utilisant des techniques d'exploration traditionnelles, qui sont généralement considérées (par la profession) comme de bonnes techniques exploratoires :

- Année 1: Acquisition des données existantes et assemblage d'une base de données de puits, données sismiques et études couvrant les aspects géologiques et géophysiques. Interprétation et cartographie des données, numérisation des données et préparation d'un inventaire des prospects sur toute la zone du permis.
- Année 2: Retraitement des données sismiques (jusqu'à 350 km de données), interprétation et intégration avec des données existantes afin de préparer les cartes et les définitions

de prospect. Ce programme permet d'approfondir les résultats du programme de l'année précédente (année 1).

Année 3: Sous réserve de l'identification des prospect susceptibles de forage à partir des premières phases de travaux entrepris pendant les 2 premières années, forage d'un puits d'exploration. Le forage d'un puits est soumis à l'octroi préalable du permis concerné et des autorisations par les autorités compétentes. Lors de ce premier forage, les acquisitions de données suivantes seront classiquement effectuées : le prélèvement et l'analyse des déblais, des diagraphies électriques, et le carottage des horizons ciblés ; au cas où l'on rencontrerait des indices d'hydrocarbures, d'autres évaluations pourraient être nécessaires, comme le prélèvement d'échantillons des fluides de formation (eau, huile ou gaz) en utilisant des techniques de déplétion naturelle dans le puits. Ces données seront récoltées lors du forage initial du puits ou en utilisant des techniques au câble. Si les premières mesures du puits justifient le besoin d'améliorer notre compréhension des propriétés de l'huile et de la capacité de flux des formations, à savoir la perméabilité et les pressions de la formation, alors l'acquisition de nouvelles données sera peut-être nécessaires au moyen de nouvelles techniques au câble ou par un test type DST ("Drill Stem Test") en cours de forage, en trou découvert. Ce même essai peut se réaliser en trou tubé, après perforation du tubage et isolation de la zone testée entre deux bouchons étanches. Tous ces essais se pratiquent par déplétion naturelle et débit simple de la formation dans le puits.

Année 4: Sous réserve des résultats des années précédentes du programme de travaux, forage d'un nouveau puits d'exploration pour évaluer les potentiels en hydrocarbures.

Le programme de travaux du Permis de Coulommiers pourra comprendre tout ou partie des techniques décrites ci-dessus, selon les besoins, et dans les limites du calendrier proposé.

L'engagement de travaux sur le permis et pour la durée de la période d'exploration s'élève à 1 150 000 Euros, soit l'équivalent de 1 554 euros/km²/an.

Pour éviter toute ambiguïté, nous précisons que Sterling et tous ses partenaires n'utiliseront pas de techniques de fracturation hydraulique, ou toute autre méthode prohibée par les lois françaises.

Engagement en matière de Santé, Sécurité & Environnement

Sterling Resources reconnaît que la prévention des accidents et maladies, la limitation des impacts sur l'environnement et la prévention des incidents est essentielle pour la conduite efficace de ses activités. En conséquence, la gestion des questions de santé, sécurité et environnement fait partie intégrante des ordres et accords décidés par la direction de la société, et revêt une importance égale face aux considérations d'ordre opérationnel ou commercial.

Sterling reconnaît la valeur des ressources humaines, de ses propres employés comme de ceux de ses contractants, et considère que leur bien-être est un facteur clé dans la réussite de toutes ses activités. Sterling choisit ses entrepreneurs en fonction de leur expérience et de leurs compétences et suit de près leurs résultats grâce à des indicateurs de performance.

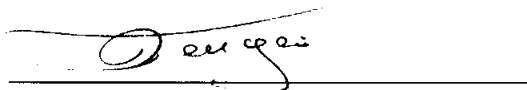
Grâce à l'expérience et aux performances de son personnel, Sterling a foré plus de 20 puits qui sont en cours d'exploitation et a conduit six campagnes sismiques sans incident ou dommage environnemental majeur (un retard d'activité, une épaulement démise et une fuite d'huile mineure de 0.5 litre, pendant toute la durée de nos activités, soit sur 1.9 millions d'heures d'opération).

Sterling possède un système fonctionnel de gestion des questions d'Hygiène, Sécurité & Environnement ("HSE"), conforme aux normes OSPAR 2003/5 (contrôlé par un cabinet indépendant Lloyds Register, qui travaille à la mise en conformité avec les normes environnementales internationales ISO 14001).

Sterling applique ce système de gestion à toutes ses opérations, et si nécessaire, assure la liaison entre son propre système de gestion HSE et celui de ses entrepreneurs/fournisseurs pour assurer la transparence du reporting, et la chaîne d'autorité et des responsabilités.

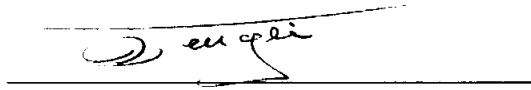
Les détails de nos résultats en matière d'Hygiène, Sécurité et Environnement ainsi que de notre système de gestion HSE sont en libre consultation sur le site internet de Sterling.

Fait le 22 septembre 2011



Pour : **Sterling Resources (UK) Ltd**

Nom : Marc FEUGERE



Pour : **Petro Ventures International Ltd**

Nom : Marc FEUGERE



Pour : **Toreador Energy France**

Nom : Emmanuel NOUSSET